Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20211126-2021BU1126TECH-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 26 novembre 2021

Date de publication : 03/12/2021	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 18/11/2021	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 26 novembre 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Doix-lès-Fontaines (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD
Philippe BARRE
Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Stéphane VILLAIN
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Séverine VACHON
Au titre du Conseil départemental de Vendée
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON
Au titre des communes de Charente-Maritime
Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN
Au titre des communes des Deux-Sèvres
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS
Au titre des EPCI de Charente-Maritime
Jean-Pierre SERVANT
Au titre des EPCI de la Vendée
Gilles BOUTEILLER
Au titre des Chambres d'Agriculture
Xavier GARREAU

Création d'un poste de technicien

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20211126-2021BU1126TECH-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Création d'un poste de technicien

Contexte

La gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du marais communal du Poiré sur Velluire a été confiée au Parc du Marais poitevin par convention de délégation avec la Région Pays de la Loire et par convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec la commune de Velluire sur Vendée pour la période 2020-2026.

Dans ce cadre, il convient de créer un poste de technicien, à compter du 1er février 2022, pour effectuer les missions suivantes :
- Assurer la mission de "conservateur" de la RNR aux côtés du chef de projet « Gestion conservatoire » du Parc, en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan de gestion.
- Accompagner les communes du Parc pour conduire les actions de valorisation biologique, d'aménagement pastoral…
- Participer aux actions de suivis scientifiques mises en œuvre sur le Marais poitevin, en particulier sur les sujets qui concernent les communaux : gestion sanitaire des troupeaux, observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin...

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide

- de créer un emploi permanent de chargé.e de mission environnement gestion d'espaces naturels, à temps complet, grade de technicien, à compter du 1er février 2022,
  Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie B. Toutefois, à défaut de candidat de la fonction publique territoriale correspondant au profil du poste et compte tenu des besoins du service, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée de 3 ans maximum.
  Dans ce dernier cas, le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée des contrats ne pourra excéder 6 ans
  La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien (Indice brut 372 Indice majoré 343), l'agent recruté pourra également bénéficier du régime indemnitaire applicable aux agents (RIFSEEP).
  Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- de mettre à jour le tableau des effectifs
- de donner pouvoir au Président pour éxécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFORESTEL